

Bruxelles, le 23 juin 1983.

Not BIOCUM (83) 289 aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

432

RENCONTRE AVEC LA PRESIDENCE GRECQUE

La delegation hellenique etait conduite par M. HARALAMBOPOULOS, Ministre des Affaires etrangeres, accompagne de M. VARFIS, Secretaire d'Etat charge des affaires europeennes et du Representant permanent M. DIMADIS.

Apres avoir souhaite la bienvenue aux hotes de la Commission, le President THORN a declare . "Une nouvelle Presidence constitue toujours une etape de la vie communautaire, mais la votre est la premiere Presidence grecque dans l'histoire de la Communaute; elle coincide avec une periode tres critique pour la Communaute et son avenir. Vous avez une lourde responsabilite car au-dela des problemes de tous les jours, au-dela de la grande negociation de Lome, votre Presidence sera placee pour l'essentiel dans la perspective du Conseil europeen d'Athenes et de la mise en oeuvre des conclusions de Stuttgart. La Commission fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider la Presidence a reussir.

Le Conseil europeen de Stuttgart a eu l'immense merite d'eviter la crise et la rupture au sein de la Communaute et de ne rien compromettre; mais il n'a rien resolu sur le fond et tout reste a faire : le train est a quai; il est place dans la bonne direction, mais le trajet reste a accomplir.

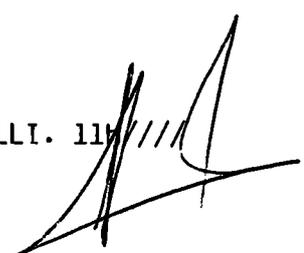
Nous disposons de peu de temps pour maitriser un ensemble vaste et complexe de problemes delicats. Il importe de definir avec precision les principaux problemes a debattre et a regler; les modalites de la procedure particuliere d'urgence; le calendrier des travaux et des sessions."

M. HARALAMBOPOULOS a repondu ensuite : "Nous avons besoin d'une volonte politique collective des Dix qui permette a la Communaute de s'engager dans une nouvelle voie plus ambitieuse, il vous faut assurer une meilleure convergence de nos economies qui permette des progres ulterieurs. Il conviendra de nous consacrer parallelement aux grands problemes auxquels nous sommes confrontes et au reglement de ceux du fonctionnement de la Communaute, en accordant la priorite a ceux dont la solution commande le reglement des autres."

Le President THORN a ensuite donne la parole a ses collegues pour faire brievement le point de la situation dans les grands secteurs dont ils ont la charge. Un dejeuner de travail a ensuite reuni la Commission et la delegation de la Presidence grecque jusqu'a 15h30.

A SUIVRE.

Amities,
Manuel SANTARELLI. 11



23.6.83

■***
NOTE BIO COM (83) 289 SUITE 2 ET FIN
AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

■-----
VALTELLINA

■-----
LA COMMISSION A DECIDE D OCTROYER UNE AIDE D URGENCE DE
425.000 ECUS EN FAVEUR DES POPULATIONS ITALIENNES SINISTREES A LA
SUITE DES EBOULEMENTS DE TERRAINS CATASTROPHIQUES QUI ONT FRAPPE
LA VALTELLINA EN MAI 1983 (LOMBARDIE, PROVINCE DE SONDRIO).

CETTE AIDE COMMUNAUTAIRE D URGENCE DEVRA BENEFICIER AUSSI RAPIDE
MENT ET AUSSI DIRECTEMENT QUE POSSIBLE ET DE MANIERE INDIVIDUA
LISEE AUX PERSONNES TOUCHEES ET ETRE DISTRIBUEE EN TANT, QUE
SECOURS IMMEDIAT, DE PREFERENCE EN ESPECES OU SOUS LA FORME
DE BIENS DE PREMIERE NECESSITE SUIVANT LES MODALITES A CONCERTER
AVEC L AUTORITE LOCALE ATTRIBUTAIRE AU COURS DE LA MISSION QUI
ACCOMPAGNERA SUR PLACE L ACHEMINEMENT DE L AIDE. L OCTROI DE
CETTE AIDE COMMUNAUTAIRE D URGENCE SERA SOUMIS A LA CONDITION DE
L ACCEPTATION PAR L AUTORITE ATTRIBUTAIRE DE VERIFICATIONS ET DE
CONTROLES PAR LA COUR DES COMPTES ET PAR LA COMMISSION, CONFOR-
MEMENT AUX DISPOSITIONS DU REGLEMENT FINANCIER. UN RAPPORT D UTI
LISATION SERA DEMANDE DANS LES QUATRE MOIS SUIVANT LA DATE DU
PAIEMENT DE L AIDE.

AMITIES
MANUEL SANTRELLI ////COMEUR 12.
NNNN

X ATTRIBUTAIRE

NNNN